

V^E COLLOQUE TIC & TERRITOIRE : QUELS DEVELOPPEMENTS ?

Université de Franche Comté, Besançon, 9-10 juin 2006

SOCIETE CORSE, SOCIETE DE L'INFORMATION : VERS L'INTELLIGENCE TERRITORIALE

Marie Michèle Venturini,

Université de Corse Pascal Paoli

mmventuri@univ-corse.fr 06 15 28 11 15

Julien Angelini,

Université de Corse Pascal Paoli

Angelini.j@wanadoo.fr 06 21 03 64 85

Adresse professionnelle

Université de Corse Pascal Paoli ★ avenue Jean Nicoli ★ F-20250 CORTE

Résumé : Notre communication s'inscrit dans l'axe 2 du V^e colloque Tic et Territoires : quels développements ?

L'utilisation des TIC est un volet majeur de l'application des processus d'intelligence territoriale. Ce paradigme semble représenter la clé stratégique de nombreux enjeux pour les projets de développement pour la région Corse. En effet, nous considérons les processus d'intelligence territoriale comme l'approche pragmatique pertinente pour la mise en réseaux des acteurs, dans le partage des connaissances et des expériences. Ce « construit » humain est en Corse un obstacle récurrent à la réussite des projets collectifs.

La Collectivité Territoriale de Corse soutient une politique volontariste dans la mise en place d'un réseau Internet haut débit. Permettant l'entrée de la Corse dans la SIC, cela pose néanmoins la question de la promotion des usages.

Quels sont les objectifs retenus par la CTC ? Quelles remarques peuvent être formulées à ces choix ?

Ces nouveaux outils ouvrent d'autres possibilités dans les concertations entre acteurs du territoire. Le contexte local est donc un facteur qui conditionne l'adoption des TIC. Dans quelle mesure peuvent elles permettre de faciliter un partage des connaissances qui n'est pas une pratique évidente dans les projets régionaux.

Sur la base des dispositifs d'IT déjà mis en place dans certaines régions, nous pouvons identifier, un contexte local particulier, une connaissance des acteurs et principalement des décideurs, ainsi qu'un mécanisme transposable.

Plan de notre article :

I. La Corse entre dans la Société de l'Information et de la Communication : état des lieux.

1. Appel à projets.

2. Livre Blanc.

II. Vers l'intelligence territoriale.

1. Paysage numérique et territoire.

2. Du réel au virtuel.

III. Des pistes pour la Corse.

1. Un terrain particulier.

2. De l'appropriation à la gouvernance.

Conclusion.

Mots Clés : société de l'information, intelligence territoriale, TIC, développement territorial, politique territoriale.

L'utilisation des TIC est un volet majeur de l'application des processus d'intelligence territoriale. Ce paradigme semble représenter la clé stratégique de nombreux enjeux pour les projets de développement pour la région Corse. En effet, nous considérons les « process » d'intelligence territoriale comme l'approche pragmatique pertinente pour la mise en réseaux des acteurs, dans le partage des connaissances et des expériences. Ce « construit » humain est en Corse un obstacle récurrent à la réussite des projets collectifs.

La Collectivité Territoriale de Corse soutient une politique volontariste dans la mise en place d'un réseau Internet haut débit. Permettant l'entrée de la Corse dans la société de l'information, cela pose néanmoins la question de la promotion des usages. Quels sont les objectifs retenus par la CTC ? Quelles remarques peuvent être formulées à ces choix ?

Ces nouveaux outils ouvrent d'autres possibilités dans les concertations entre acteurs du territoire. Le contexte local est donc un facteur qui conditionne l'adoption des TIC. Dans quelle mesure peuvent elles permettre de faciliter un partage des connaissances qui n'est pas une pratique évidente dans les projets régionaux ?

Sur la base des dispositifs d'IT déjà mis en place dans certaines régions, nous pouvons identifier, un contexte local particulier, une connaissance des acteurs et principalement des décideurs, ainsi qu'un mécanisme transposable.

1. LA CORSE ENTRE DANS LA SOCIETE DE L'INFORMATION : ETAT DES LIEUX

Dans la dynamique du PAGSI (Plan d'Action Global pour la Société de l'Information), la Collectivité Territoriale de Corse a établie en 2000, un plan d'action NTIC pour la région Corse. La nécessité répétée de conduire une politique volontariste dans ce domaine s'est matérialisée en Juillet 2003 par la création de la MiTIC (Mission des Technologies de l'Information pour la Corse). Organe moteur

du plan d'action de la CTC, ses objectifs se déclinent autour de trois volets : les infrastructures, les services et usages, l'appropriation des TIC et l'accompagnement du changement. Si le premier volet est traité avec une réelle efficacité, les deux autres restent sujets à caution. La mise en place rapide du réseau haut débit est le premier acte fort et incontournable réalisé par la MiTIC. A l'heure actuelle, les trois quarts de la région sont équipés en haut débit, et courant 2007, la totalité de l'île sera couverte par la combinaison de plusieurs techniques de connexions (dsl, wi-fi, cpl, wi-max). Nous allons évoquer les deux démarches qui constituent les premières initiatives dans le développement des usages et l'accompagnement du changement. Il s'agit de deux appels à projet et du « Livre Blanc de la société de l'information en Corse ».

1.1/ Appels à projets

La MiTIC lance deux appels à projets parallèles concernant la création ou la mise à niveau de sites Internet. Ils s'adressent d'une part aux collectivités locales, et d'autre part à la valorisation des éléments du patrimoine Corse, d'intérêt culturel et historique. Les projets retenus reçoivent un financement de 80% du montant total du projet. Dans les deux cas il s'agit de promouvoir une généralisation des usages. Cependant il convient de distinguer deux dimensions différentes.

Les collectivités locales sont par définition les interfaces entre les citoyens et les pouvoirs publics. Promouvoir leur équipement numérique est assurément un acte fort, en tant que premier pas vers l'e-administration. Si les institutions comme les chambres consulaires ou les mairies des agglomérations actualisent leurs sites existants, les mairies des petites des plus petites communes peuvent désormais accéder à la toile et mettre en ligne leur propre site. La volonté affirmée de la MiTIC est de rapprocher les citoyens de leurs institutions en rentrant dans un mouvement européen d'avancée vers

l'administration électronique. La Corse compte 360 communes dont plus de la moitié sont de petits villages isolés des centres urbains. Les efforts réalisés en terme d'infrastructure sont destinés à réduire une fracture géographique et numérique naturelle, en misant sur Internet comme facteur privilégié de désenclavement. Ce projet vise donc à la création d'un paysage numérique institutionnel insulaire, ainsi que le développement de la cyber-démocratie.

Les projets de valorisation du patrimoine sont moins dédiés à la population insulaire qu'aux internautes de l'extérieur désirant s'intéresser à l'île de beauté. C'est un second acte fort insistant particulièrement sur l'opportunité de représenter les richesses naturelles et culturelles de la Corse sur la toile mondiale. Le financement des projets émanant d'acteurs locaux suscite également un recours accru à Internet comme media privilégié de la valorisation.

Par ailleurs, ces appels à projets stimulent un marché local de la fabrication de sites Internet encore balbutiant. Les web agences locales connaissent de fait une émulation nouvelle et salubre.

1.2. Le « Livre Blanc »

Entre Février et Juin 2006 se déroulent les travaux du « Livre Blanc de la société de l'information en Corse ». Sept ateliers recouvrant sept thèmes se tiennent aux quatre coins de l'île afin de rencontrer professionnels et citoyens souhaitant s'exprimer publiquement au sujet du développement des TIC en Corse. Son objectif est de recueillir un maximum d'informations remontant des participants afin d'établir un document qui servira de guide à un futur schéma directeur du développement des NTIC. Les sept thèmes proposés sont les suivants :

- Accès public à Internet
- Administration et services publics
- Aide à la personne
- Développement durable
- Economie
- Education et formation
- Identité, culture, langue corse et patrimoine

Cette concertation menée à l'échelle régionale est en soi une démarche volontariste. Les ateliers sont animés par des consultants spécialisés et des synthèses concernant les différentes réunions sont rendues par ces derniers. Sous l'égide de la CTC via la MiTIC cette action semble être une tentative d'élaboration d'une vision commune autour de la définition des formes de l'intervention publique dans le domaine.

Il convient cependant de cerner les limites de ces actions. En effet, en ce qui concerne les appels à projets de sites Internet, certains aspects de la proposition semblent révéler une méconnaissance de la réalité des institutions locales. Les cahiers des charges de ces sites sont préalablement fournis par la MiTIC aux collectivités, ce qui fait qu'ils ne sont pas le fruit d'un projet cohérent de communication. Le montant du financement incite à répondre à l'appel mais dans la majorité des cas les demandeurs méconnaissent l'outil dans son fonctionnement autant que dans son utilisation maîtrisée et stratégique. Cela entraîne une limitation des sites à une fonction de diffusion de l'information alors que leur efficacité se situe dans l'acte de communication que constitue en soi leur conception.

2. VERS L'INTELLIGENCE TERRITORIALE

Le recours à une ingénierie communicationnelle, face au développement de la société de l'information, devient indispensable aux acteurs du territoire qu'ils soient du secteur privé ou institutionnel. Si les web agences développent des compétences graphiques certes très importantes, il apparaît qu'il ne s'agit que d'un aspect de l'acte de communication que représente la fabrication d'un site Internet. Or cet outil semble s'imposer comme un espace stratégique, dans la mise en réseau des acteurs au profit du développement du territoire. Le concept d'intelligence territoriale en tant que cadre structurant dans la démarche de projet, est assurément une clé pertinente pour la région Corse dans la maîtrise de l'espace numérique.

2.1. Paysage numérique et territoire

La clé du développement territorial n'est pas détenue de manière unilatérale par les pouvoirs publics, ni les SSII (société de service en ingénierie informatique), ou les agences de communication. L'entrée dans la société de l'information est un mouvement inéluctable dès lors que les connexions sont démocratisées, mais n'est pas une fin en soi. Elle amène à l'élaboration de nouveaux rapports des acteurs, une nouvelle configuration des collectivités dans un « construit » commun. Il faut tendre vers une maîtrise partagée et une culture commune des NTIC. Non pas de leurs usages individuels, mais de l'aménagement des espaces numériques collectifs.

La décentralisation a effectivement remis en question la pertinence des découpages administratifs et du rôle de certaines collectivités locales. Si elles assurent la fonction de rouage du système démocratique, le développement de la société de l'information vient questionner le rapport des citoyens aux instances qui les représentent. La problématique ne semble pas ici résider dans l'intégration par les collectivités des NTIC dans leur fonctionnement actuel, mais plutôt de préparer le réaménagement qu'elles vont permettre.

La création de sites par les acteurs locaux participe à la constitution d'un paysage numérique territorial. Dans un premier temps simple représentation numérique des organisations, les sites sont néanmoins porteurs de sens en ce qu'il délimite des espaces particuliers de contenu informationnel. Il s'agit d'une étape nécessaire vers une autre conception de l'espace internet. C'est-à-dire par la prise en compte d'une nouvelle dimension des rapports humains générée par les TIC dans la redéfinition des espaces administratifs.

Nous sommes entré dans l'ère des politiques publiques territorialisées et de la régionalisation de l'Europe. Il n'est dès lors plus concevable de faire l'impasse sur une réflexion stratégique au sujet de la maîtrise des espaces virtuels.

2.2. Du réel au virtuel

La distinction établie entre réel et virtuel semble stigmatiser une rupture ou une distanciation entre deux mondes éloignés, or dans cette approche il n'en est rien. En effet, si l'on considère Internet comme un espace d'échanges d'information, de mise en réseau des acteurs, d'outil de veille, en somme d'un espace dynamique de travail collaboratif, ces deux mondes sont à l'évidence en interpénétration constante dans une réciprocity mutuelle des apports. Ce qui diffère c'est la nature et la délimitation des territoires. Un secteur d'activité ne constitue pas un territoire réel mais cela est possible dans le virtuel.

C'est pourquoi nous considérons les sites Internet comme des plates formes opérationnelles constitutives du paysage numérique qui n'est plus alors une projection du réel vers le virtuel dans un rapport symétrique. Il est un construit commun des populations de décideurs engagés dans des processus collectifs. Dans la recherche d'un maillage des compétences territoriales pertinent, une clé importante réside dans la construction d'un maillage numérique adéquat, support de travail et d'échanges d'informations maîtrisé. La question du maillage numérique peut sembler éminemment complexe. Elle ne sera toujours malgré tout possible que par la mise en évidence d'un besoin humain dans une dynamique de concertation et d'élaboration partagée. Le numérique vient solutionner les difficultés réelles en même temps qu'il est un construit d'un collectif et donc fruit d'une culture partagée.

La mutualisation des signaux par des acteurs présents et/ou distants, ouvre la voie pour la Corse à un positionnement nouveau au sein du bassin euro méditerranéen. Les TIC permettent désormais d'engager des projets de rapprochement entre des régions entretenant une proximité culturelle et/ou géographique. Internet peut faire surgir la représentation de nouvelles cartes, celles des territoires de projets ou des régions culturelles.

Toutes les pistes de développement du territoire par l'utilisation des TIC supposent une ingénierie communicationnelle. Nous pensons que la création de structures ressources mettant en œuvre des process

d'intelligence territoriale au service des acteurs locaux, est une condition sine qua non du développement de la Corse. La constitution d'un paysage numérique maîtrisé et efficient pour les décideurs doit être guidée par un savoir faire élaboré. La société de l'information ne se développe pas au détriment des projets humains. Les sciences de l'information et de la communication permettent une lecture pragmatique de ce phénomène et sont la source de repères structurants pour les projets de développement territorial. Les TIC représentent en tous cas une chance évidente pour palier les difficultés Corse liées à l'insularité.

Les dispositifs d'IT répondent à des possibilités de développement territorial dont la clé est la mise en exergue de potentialités par la synergie des acteurs. Cette conception du site web comme outil pertinent de la mutualisation des signaux formels et symboliques, ainsi que de la formation conjointe de la connaissance du territoire, nécessite une approche globalisante des dispositifs d'IT, en tant que plates formes communicationnelles stratégiques. Des dispositifs de ce type ont été expérimentés dans certaines régions. L'élaboration d'une structure adaptée aux problématiques corses est désormais techniquement possible.

3. DES PISTES POUR LA CORSE

Parler de développement local, revient très souvent à parler de développement économique. L'intérêt d'une région comme la Corse dans cette optique, ne semble pas résider dans un alignement sur le marché très concurrentiel de l'équipement matériel. Par contre, l'attractivité du territoire peut permettre l'accueil de sociétés extérieures pour développer le secteur des SSII déjà constitué. La CTC ne peut se dispenser de définir des stratégies dans le soutien de cette filière, creuset de solutions alternatives pour une île souffrant d'un retard chronique, en terme de développement économique. Parallèlement au développement technologique et économique, il faut engager l'intégration de la communication dans une utilisation transversale.

3.1. Un terrain particulier

Selon l'expression désormais consacrée, la Corse est une montagne dans la mer. Ces deux attributs naturels lui ont offert des paysages somptueux, mêlant la douceur du littoral à l'âpreté des hauteurs. Cette richesse qui lui confère le statut d'île de beauté, est paradoxalement une des explications de ses difficultés économiques. Il est vrai que l'insularité est un frein naturel aux échanges. De plus, sa densité démographique est la plus faible du bassin méditerranéen. La répartition de la population dénote une importance toujours significative de la ruralité. Les deux communautés d'agglomérations que sont Bastia et Ajaccio ne représentent pas la moitié de la population. Son capital touristique est évidemment son principal argument économique.

De plus la société Corse est très fortement marquée par une longue tradition de l'oralité. Nonobstant le débat anthropologique, on peut dire que cet héritage se retrouve encore aujourd'hui chez les jeunes générations. Il existe sur l'île une culture du non-dit réelle, loin de la caricaturelle « omertà ». Les espaces publics réels ou symboliques, où la libre expression citoyenne alimente les échanges sur le destin des biens communs, et de la chose politique, fait en Corse cruellement défaut. Cela est particulièrement visible dans le contexte politique. Les espaces publics, lieux de médiation sociale, de développement des contre pouvoirs garant du fonctionnement démocratique, sont désinvestis par le peuple, cédant la place à des figures dynastiques relais perpétuels d'un discours engoncé dans des tabous permanents. Que doit on attendre alors de l'utilisation d'Internet dans la pratique du pouvoir public en Corse ?

Si l'on accepte que les usages vont inévitablement se développer, cela n'indique en rien que les potentialités de l'outil soient intégrées à des projets d'envergure par les élus. Il est tout à fait probable que l'on se contente pendant un certain temps, de ne faire que substituer le web aux anciens supports de communication. La modernisation des institutions implique un fonctionnement accru des citoyens à la chose publique. Or, aujourd'hui Internet n'est qu'un médium nouveau, au service d'un émetteur unique. Si cela n'est pas le cas exclusif de la Corse, il

semble peu probable que le développement des sites de collectivités soit en soi, ce moteur de modernisation. Dans les restructurations territoriales engagées par la déconcentration du pouvoir, la mise en place de systèmes d'information élaborée doit constituer l'appui stratégique pour un aménagement du territoire innovant et un désenclavement efficient des localités isolés. Ces dernières doivent également participer à la mise en évidence du « capital formel territorial » de l'île.

3.2. De l'appropriation à la gouvernance

La problématique de l'équipement, efficacement traitée par la CTC, s'est imposée comme le défi majeur à court terme, de l'entrée dans la société de l'information. Cependant, si la problématique des usages, recouvre elle aussi une envergure économique évidente, elle ne saurait se limiter à ce terrain. La promotion des usages appelle de fait une augmentation de l'équipement. Mais elle est assurément en soi une perspective, qui vient questionner les sciences de l'information et de la communication.

Nous l'avons dit, Internet ne peut pas être considéré directement comme un espace public au sens politique du terme. La création d'un espace public est le fait d'une volonté humaine. C'est un construit social, à la fois réel et symbolique, qui peut être conçu comme une instance de gouvernance territoriale. Les pouvoirs publics se doivent de mettre à profit le web pour renouer le lien avec le peuple. La gouvernance suppose une favorisation de la transparence par la sollicitation des acteurs aux prises de décisions liées au territoire. Cependant, un bémol est nécessaire à cette perspective quelque peu utopiste. En effet, selon Léo Dayan, « le législateur crée l'intention mais l'acteur dirige le fait ; et l'on peut alors constater le biais structurel de la Charte de pays par le fait qu'elle est destinée à fédérer les composantes d'une société locale en l'absence du plus grand nombre d'entre eux. Le projet territorial théoriquement partagé par tous ses habitants, risque d'être confisqué par le jeu des pouvoirs des acteurs institutionnels impliqués dans des dynamiques. Ce paradoxe avancé met en défaut le mode souhaité de gouvernance qui prévaut dans la Loi ».

Il pourrait s'agir ici de la limite humaine du projet territorial, placé face au défi de la concertation. En pratique la concertation territoriale se heurte au morcellement des représentations symboliques du territoire. « La population hétérogène de décideurs » entretient autant de représentations divergentes d'un même territoire, qu'elle a de participants. Définir une politique territoriale concertée, nécessite de réunir autour d'une représentation commune des acteurs aux intérêts différents voire opposés.

L'intelligence économique a réussi à définir un concept qui permet à des entreprises en concurrence directe, de mettre des signaux et des informations en commun afin d'élargir leur marché, dans l'intérêt de chacun. Il s'agit de la notion de « coopération ». Elle résout le paradoxe des concurrents qui s'entraident. N'y a-t-il pas une application possible de la coopération dans la concertation territoriale pour surmonter la constitution des « effets de chappelle » par la rétention de l'information ?

C'est en tous cas un défi majeur lancé au développement des systèmes d'information, et des plates formes de travail collaboratif. Est-ce la mise en place de réseaux qui va conditionner l'humain, ou bien le projet humain sera-t-il toujours préexistant au réseau ? L'intégration toujours plus intense des systèmes d'information semble être un processus irréversible. Ils seront à terme la source d'information nécessaire à la décision, le moyen de coordination des actions, et l'outil d'analyse avant une prochaine action.

CONCLUSION

Par l'avènement de la société de l'information, la Corse est mise au défi de la modernité. Créneau de développement économique, les technologies de l'information représentent des enjeux qu'il convient de ne pas méconnaître. En effet, elles n'impactent pas que la sphère commerciale. La communication par le biais de l'intelligence territoriale, permet de donner à la construction des situations d'interactions une dimension tout à fait nouvelle.

Par la mutualisation des signaux et des connaissances, l'information devient une donnée stratégique, ressource des décideurs qu'il faut sélectionner, analyser et mettre à profit. Le développement de dispositifs

d'intelligence territoriale est un pari sur l'avenir et sur une importance grandissante de la pratique de la veille dans les territoires. Directement inspirée des théories économiques cette lecture semble indispensable à la compréhension des nouvelles problématiques sociales, économiques, politiques et culturelles. L'optimisation stratégique des espaces numériques par l'utilisation des sites comme plates formes de coopération et d'action collective, ouvre la voie à de multiples applications en vue du développement des territoires.

L'accession au capital formel territorial est l'objectif central que les technologies de l'information peuvent nous permettre. Pour cela, il faut parvenir à surmonter le principal obstacle à la réussite des projets territoriaux. C'est-à-dire la construction d'une vision partagée, autour d'un socle de valeurs communes. Cela ne constitue en rien une uniformisation, mais plutôt un enrichissement mutuel par le partage des connaissances.

Plus que jamais « tout communique ». Le paysage numérique se forme peu à peu participant de fait à la construction de sens. C'est de ce sens que la communication doit faire son objet. Nous avons la possibilité de construire des espaces communs pour toutes les problématiques que nous avons à traiter. Les collectivités, les directions déconcentrées, les entreprises ont besoin dès maintenant que le territoire soit animé par de la veille sectorielle.

Les premières ressources à mobiliser sont, l'équipement, les connexions et surtout le savoir faire, le capital humain qui reste l'élément crucial d'entrée et de sortie du process de développement du territoire.

BIBLIOGRAPHIE

- Bertacchini, Y. (2002), «Concertation territoriale et politique territoriale concertée », *ISDM*, n°5.
- Bertacchini, Y., Herbaux, Ph., (2005), “Les Tic leviers de gouvernance territoriale”, *ISDM*, n°21.
- Crozier, M., Friedberg, E., (1977), *L'acteur et le système*, Collection Sociologie politique, Seuil..
- Curien, N., Muet, A., (2004), *La société de l'information*, La Documentation Française.
- Jammaron, E., (2000), *Définition d'un plan d'action NTIC pour la Corse*, Rapport final, OPM Consulting.
- Knauf, A. (2005), “L'interaction acteur-système d'information au Coeur de la dynamique d'un dispositif d'intelligence territoriale, *ISDM*, n°22.
- Masselot, C., (2005), “SIC et intelligence territoriale : analyse sémiotique du site Catalyse Integra Plus”, *ISDM*, n°22.
- Venturini, M-M, Bertacchini, Y., (2005), “Tic, savoirs et territoire”, *ISDM*, n°22.

www.isdm.univ-tln.fr

www.siter.fr

www.corse.fr

www.mitic.corse.fr

www.livreblanc.corse.fr

www.blog.livreblanc.corse.fr

www.integraplus.be

www.i-km.com

www.gouv.fr

www.vie-publique.fr

www.insee.fr

<http://isdm.univ-tln.fr>